

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 22 MAI 2023

### **N° 2023-214 ZONE D'ACTIVITÉS POLARIS – CHANTONNAY – VENTE D'UN TERRAIN À LA SCI APMG IMMOBILIER**

Nomenclature des actes : 3.2

Vu la délibération n° 2017-407 du 25 octobre 2017 concernant les prix de cession des terrains en zones d'activités,

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 concernant la délégation à la Présidente,

Vu l'avis du service du Domaine du 18/11/2022,

#### ZONE D'ACTIVITÉS POLARIS – CHANTONNAY

Parcelle : Section XE 174p

Superficie : 1 645 m<sup>2</sup>

Prix de vente : 15,00 € HT / m<sup>2</sup> TVA en plus

Montant : 24 675 € HT, paiement comptant

La Présidente décide de vendre à la SCI APMG IMMOBILIER domiciliée 15 Impasse de la Butte à CHANTONNAY, la parcelle indiquée aux conditions mentionnées ci-dessus.

À CHANTONNAY, le 22 mai 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 22/05/2023.